



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 14 SEPTEMBRE 2020, À 20H, AU CENTRE ANDRÉ- HÉNAULT (ÉDIFICE MUNICIPAL)

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me David Cousineau, greffier
Mme Véronique Goyette, directrice des communications

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2166-1-2020 :

Monsieur le maire Robert Bibeau procède à la consultation relativement au *Règlement 2166-2020 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation bifamiliale et trifamiliale dans la zone C73.*

Aucune question n'est posée.

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0
2020-09-207

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant le point 11.1 intitulé : « Fourniture d'une enseigne électronique extérieure – Octroi de contrat et autorisation de dépenses ».

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAL

- * Séance ordinaire du 17 août 2020
- * Séance extraordinaire du 31 août 2020

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS

- * 4.1 Rapport des dépenses – Du 6 août 2020 au 4 septembre 2020

- * 4.2 Règlement 2168-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 9 432 900\$ pour des travaux de réfection des infrastructures municipales des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault - Adoption
- * 4.3 Règlement 2169-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 13 665 500 \$ pour des travaux de reconstruction des infrastructures d'une partie de la rue de la Visitation – Adoption
- * 4.4 Règlements d'emprunt 2160-2020, 2156-2019 et 2153-2019 – Financement temporaire

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- * 6.1 Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Plan de gestion des débordements – Rapport et échéancier des travaux de la Régie – Adoption
- * 6.2 Règlement d'emprunt 2160-2020 – Réhabilitation d'une portion du système d'égouts du secteur Louis-Bazinet, phase II – Dépense supplémentaire – Autorisation
- * 6.3 Mandat professionnel en ingénierie – Étude préliminaire pour l'optimisation de la centrale d'eau potable Robert-Boucher — Octroi
- * 6.4 Règlement d'emprunt 2153-2019 – Stationnement vert au parc du Bois-Brûlé – Fourniture de dalles de béton – Approbation de dépense

7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

- * 7.1 Projet de règlement 2166-2-2020 – Modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation bifamiliale et trifamiliale dans la zone C73 – Adoption

8.0 SERVICE DES LOISIRS

9.0 REQUÊTES

10.0 INFORMATIONS

- * 10.1 Rapport des permis de construction – Août 2020 – Dépôt
- * 10.2 Compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – 10 août 2020 – Dépôt

11.0 AUTRES SUJETS

- * 11.1 Fourniture d'une enseigne électronique extérieure – Octroi de contrat et autorisation de dépenses (**ajout**)

12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2.0
2020-09-208

PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2020 – APPROBATION

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2020 tenue à huis clos conformément à l'arrêt ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 prononcé par la *Ministre de la santé et des services sociaux* tel qu'il a été rédigé; et

ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2020 tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

4.0

SERVICES ADMINISTRATIFS

4.1

2020-09-209

RAPPORT DES DÉPENSES – DU 6 AOÛT 2020 AU 4 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

**Sur la proposition Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- | | |
|---|-----------------|
| • les chèques fournisseurs n ^{os} 49 868 à 50 141: | 1 164 661,11 \$ |
| • les chèques annulés : | (149 653,20 \$) |
| • les paiements électroniques : | 51 691,70 \$ |

Total : **1 066 699,61 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

2020-09-210

RÈGLEMENT 2168-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 9 432 900\$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DES RUES BOUCHER, GOUIN, BOUSQUET, LONGPRÉ ET JUGE-GUIBAULT - ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par **Robert Groulx**, conseiller municipal, lors de la séance du conseil municipal tenue le 17 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ; et

ATTENDU que le présent règlement est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter en vertu des dispositions de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le *Règlement 2168-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 9 432 900\$ pour des travaux de réfection des infrastructures municipales des rues Boucher, Gouin, Bousquet, Longpré et Juge-Guibault.*

ENTAMER le processus de tenue de registre conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.3
2020-09-211

RÈGLEMENT 2169-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 13 665 500 \$ POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA VISITATION - ADOPTION

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par **Chantal Riopel**, conseillère municipale, lors de la séance du conseil municipal tenue le 17 août 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ; et

ATTENDU que le présent règlement est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter en vertu des dispositions de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le *Règlement 2169-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 13 665 500 \$ pour des travaux de reconstruction des infrastructures d'une partie de la rue de la visitation.*

ENTAMER le processus de tenue de registre conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.4
2020-09-212

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2160-2020, 2156-2019 ET 2153-2019 – FINANCEMENT TEMPORAIRE

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro SF-20-04, en date du 9 septembre 2020, préparé par monsieur Yannick Roy, directeur du Service des finances recommandant le financement temporaire de divers règlements d'emprunt;

ATTENDU que le ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a approuvé les règlements d'emprunt ci-après détaillés comme suit :

- Règlement 2160-2020 – Réhabilitation d'une portion du système d'égouts du secteur Louis-Bazinet, phase II, en date du 5 mars 2020, pour un montant de 1 076 000 \$;
- Règlement d'emprunt 2156-2019 – Augmentation de la dépense et de l'emprunt d'un montant additionnel de 732 600\$ aux fins d'exécution de divers travaux au parc Casavant-Desrochers, en date du 12 mars 2020, pour un montant de 732 600 \$; et
- Règlement d'emprunt 2153-2019 – Aménagement du stationnement du Parc du Bois-Brûlé, en date du 10 mars 2020, pour un montant de 341 000 \$.

ATTENDU que des déboursés doivent être faits en fonction des règlements d'emprunt numéros 2160-2020, 2156-2019 et 2153-2019.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER le trésorier, ou en son absence, le maire et le greffier, à contracter, au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée, les emprunts temporaires requis, respectivement aux montants ci-après détaillés, auprès de la Caisse Desjardins de Joliette et à signer les reconnaissances de dettes requises à cet effet, en vue du financement temporaire des règlements d'emprunt ci-après détaillés comme suit :

- Règlement d'emprunt 2160-2020 pour un montant de 1 076 000 \$;
- Règlement d'emprunt 2156-2019 au montant de 732 600 \$; et
- Règlement d'emprunt 2153-2019 au montant de 341 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 2020-09-213

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE – PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS – RAPPORT ET ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX DE LA RÉGIE - ADOPTION

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-38 préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, en date du 14 septembre 2020;

ATTENDU la résolution numéro 30-08-2020 adoptée en date du 18 août 2020 lors d'une assemblée ordinaire de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette (ci-après désignée : la « Régie ») entérinant le rapport (version 4) du plan de gestion des débordements préparé par la firme JFSA inc. Services d'experts-conseils;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville de Saint-Charles-Borromée d'entériner par résolution le rapport (version 4) du plan de gestion des débordements de même que l'échéancier des travaux de la Régie, dont copie est soumise ce jour auprès du conseil municipal pour examen et approbation; et

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville de Saint-Charles-Borromée d'entériner par résolution son propre rapport final, de même que l'échéancier des travaux de son propre plan de gestion des débordements, dont copie est soumise ce jour auprès du conseil municipal pour examen et approbation et d'en faire parvenir copie au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

ENTÉRINER le rapport (version 4) du plan de gestion des débordements préparé par la firme JFSA inc. Services d'experts-conseils, de même que l'échéancier des travaux de la Régie, dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

ENTÉRINER le rapport final préparé par la Ville de Saint-Charles-Borromée, de même que l'échéancier des travaux de son propre plan de gestion des débordements dont copies sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et en faire parvenir copies au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2020-09-214

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2160-2020 – RÉHABILITATION D'UNE PORTION DU SYSTÈME D'ÉGOUTS DU SECTEUR LOUIS-BAZINET, PHASE II – DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – AUTORISATION

ATTENDU la résolution numéro 2020-06-165, en date du 15 juin 2020, par laquelle le conseil municipal a octroyé un contrat en matière de travaux de réhabilitation et reconstruction d'une portion du réseau d'égout sanitaire du secteur Louis-Bazinet, phase II à l'entreprise « Généreux Construction inc. », pour la somme de 611 953,00 \$, taxes incluses;

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-39 en date du 14 septembre 2020, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, recommandant d'approuver le gainage de quinze (15) entrées de service supplémentaires, représentant une dépense supplémentaire imprévue de 43 633,01 \$ taxes incluses, d'après la soumission fournie par l'entreprise « Généreux Construction inc. » pour le gainage des entrées de service supplémentaires au montant de 2 530,00 \$, taxes en sus par entrée; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles à cet effet au *Règlement 2160-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 076 000 \$ pour la réhabilitation d'une portion du système d'égouts du secteur Louis-Bazinet, phase II.*

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

AUTORISER l'entreprise « Généreux Construction inc. » à procéder au gainage imprévu de quinze (15) entrées de service supplémentaires dans le cadre du contrat lui ayant été octroyé aux termes de la résolution numéro 2020-06-165, et à cet effet, autoriser une dépense supplémentaire au montant de 43 633,01 \$, taxes incluses; et

FINANCER cette dépense supplémentaire au montant de 43 633,01 \$, taxes incluses, par le *Règlement 2160-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 1 076 000 \$ pour la réhabilitation d'une portion du système d'égouts du secteur Louis-Bazinet, phase II.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2020-09-215

MANDAT PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'OPTIMISATION DE LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER — OCTROI

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-41, en date du 9 septembre 2020, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques, relativement à l'octroi d'un mandat professionnel en ingénierie consistant en une étude préliminaire pour l'optimisation de la centrale d'eau potable Robert-Boucher;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro ST-20-41 à l'effet d'octroyer de gré à gré le mandat de services professionnels en ingénierie consistant en une étude préliminaire pour l'optimisation de la centrale d'eau potable

Robert-Boucher à la firme « GBI » pour la somme de 36 102,15 \$, taxes incluses; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles à cet effet à la réserve financière du service de l'eau.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le mandat de services professionnels en ingénierie consistant en une étude préliminaire pour l'optimisation de la centrale d'eau potable Robert-Boucher à la firme « GBI » pour la somme de 36 102,15 \$, taxes incluses; et

FINANCER cette dépense par la réserve financière du service de l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2020-09-216

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2153-2019 – STATIONNEMENT VERT AU PARC DU BOIS-BRÛLÉ – FOURNITURE DE DALLES DE BÉTON – APPROBATION DE DÉPENSE

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro ST-20-40 en date du 14 septembre 2020, préparé par monsieur Jonathan Marion, directeur des Services techniques;

ATTENDU que dans le cadre de l'aménagement du stationnement vert au parc du Bois-Brûlé, un contrat visant la fourniture de dalles de béton a été octroyé de gré à gré à l'entreprise « Méga Centre Rainville » pour la somme de 23 375,56 \$, taxes incluses, et ce, en vertu des pouvoirs délégués à cet effet au directeur général de la Ville conformément aux dispositions du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires (bon de commande numéro 9 338)* ;

ATTENDU que des quantités supplémentaires et imprévues de dalles de béton doivent être fournies afin de compléter le projet d'aménagement du stationnement vert au parc du Bois-Brûlé, faisant en sorte que le montant total de la dépense s'élève dorénavant à 28 691,74 \$, taxes incluses ;

ATTENDU que les pouvoirs délégués au directeur général en vertu du Règlement 2111-2018 ne lui permettent pas d'autoriser une dépense de plus de 24 999\$ et qu'en conséquence, cette dépense est soumise à l'approbation du conseil municipal ; et

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles à cet effet au Règlement d'emprunt numéro 2153-2019.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER l'ensemble des dépenses reliées à la fourniture de dalles de béton pour l'aménagement du stationnement vert du parc du Bois-Brûlé s'élevant à la somme de 28 691,74 \$, taxes incluses et l'octroi du contrat à cet effet en faveur de l'entreprise « Méga Centre Rainville »;

FINANCER la dépense par le règlement d'emprunt numéro 2153-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

7.1

2020-09-217

PROJET DE RÈGLEMENT 2166-2-2020 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 523-1989 AFIN DE PERMETTRE L'HABITATION BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE DANS LA ZONE C73 – ADOPTION

ATTENDU la recommandation 35 CCU 20 du Comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 29 juin 2020; et

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement 2166-1-2020 par la résolution 2020-07-186 lors de la séance ordinaire du 13 juillet 2020 et la séance de consultation publique tenue ce jour.

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER le projet de règlement 2166-2-2020 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin de permettre l'habitation bifamiliale et trifamiliale dans la zone C73.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

SERVICES DES LOISIRS

9.0

REQUÊTES

10.0

INFORMATIONS

10.1

RAPPORT DES PERMIS DE CONSTRUCTION – AOÛT 2020 – DÉPÔT

10.2

COMPTE-RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – 10 AOÛT 2020 - DÉPÔT

11.0

AUTRES SUJETS

11.1

2020-09-218

FOURNITURE D'UNE ENSEIGNE ÉLECTRONIQUE EXTÉRIEURE – OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro COM-20-04, en date du 9 septembre 2020, préparé par madame Véronique Goyette, directrice des communications, relativement à la fourniture d'une enseigne électronique extérieure;

ATTENDU les demandes de prix effectuées auprès de fournisseurs d'un tel produit;

ATTENDU la recommandation au sommaire décisionnel numéro COM-20-04 à l'effet d'octroyer de gré à gré le contrat de fourniture et installation d'une enseigne électronique extérieure (incluant le portail) à l'entreprise « Posimage », pour la somme de 65 088,50 \$, taxes incluses;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser une dépense au montant de 10 775 \$, taxes incluses, pour la construction de la base de béton devant recevoir l'enseigne électronique, une dépense au montant de 2 000\$, taxes incluses pour l'électricité requise à cette fin;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'a pas été prévue au budget, mais que les fonds sont disponibles à cet effet au fonds de roulement.

**Sur la proposition de
Appuyée par**

IL EST RÉSOLU DE :

OCTROYER de gré à gré le contrat de fourniture et installation d'une enseigne électronique extérieure (incluant le portail) à l'entreprise « Posimage », pour la somme de 65 088,50 \$, taxes incluses;

AUTORISER une dépense au montant de 10 775 \$, taxes incluses, pour la construction de la base de béton devant recevoir l'enseigne électronique, une dépense au montant de 2 000\$, taxes incluses pour l'électricité requise à cette fin; et

FINANCER ces dépenses par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 5 octobre 2020, à 20 h au Centre André-Hénault, édifice municipal, situé au numéro 249 Chemin du Golf Est, Saint-Charles-Borromée, province de Québec, J6E 8L1.

13.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20h22.

(signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

(signé)

Me David COUSINEAU
Greffier